

Prendre en compte le risque amiante dans la gestion d'un immeuble bâti

Durée : 1 jour / 7 heures

100% visio formation ou présentielle : 7h

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Tout public souhaitant monter en compétences sur la compréhension de la problématique amiante et de la gestion du risque dans les immeubles bâtis.

OBJECTIFS :

- Comprendre ce qu'est l'amiante et le risque lié
- Savoir identifier la potentielle présence du danger amiante : les grandes familles de matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA).
- Connaître les principales exigences réglementaires relatives au code de la santé publique : opérateurs de repérage, repérages obligatoires, exemple du dossier technique amiante (DTA).
- Connaître les principales exigences réglementaires liées au code du travail : protection des salariés et exigences de repérage des MPCA avant la réalisation de travaux.
- Réalisation de travaux sur des MPCA : les différentes catégories de chantiers et les exigences associées (« sous-section 3 » et « sous-section 4 »).

PREREQUIS :

- Aucun prérequis

PEDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, exercices, activités interactives, études de cas, ...
- Un QUIZ de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

ANIMATEUR :

Équipe Technique et/ou partenaires référencés.
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur www.upnpro.fr

PROGRAMME :

MODULE 1 : L'AMIANTE

- Le matériau amiante
- Les principales propriétés, les utilisations de l'amiante
- Le risque sanitaire
- Les principales familles de MPCA

MODULE 2 : REGLEMENTATION CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Code de la santé publique, rôle du propriétaire d'immeuble bâti, rôle de l'exploitant dans la chaîne de responsabilité
- Les repérages l'amiante : contextes et acteurs (norme NF X 46-020)
- Le Dossier Technique Amiante (DTA): contenu, mise à jour, communication
- Les obligations de retrait de MPCA et les conditions de restitution de chantiers

MODULE 3 : REGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

- Code du travail, les dernières évolutions réglementaires, rôle de l'employeur et rôle du donneur d'ordre
- Le dispositif spécifique au repérage avant travaux dans les 6 domaines d'activité identifiés
- Le principe général d'évaluation du risque amiante
- La différenciation entre les catégories de travaux (sous-sections 3 et sous-section 4)
- La métrologie de chantier, à la charge du donneur d'ordre et de l'entreprise

MODULE 4 : CAS PRATIQUE

Mise en situation sur la base de l'étude d'un rapport

MODULE 5 : GESTION DES DECHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les délais d'accès, tarifs, accessibilité, contact, CGV, rendez-vous sur www.upnpro.fr